DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT N°AR2026-217

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de ENSIO SAS TSA70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY afin de garantir la sécurité des travaux de remplacement appui télécom chemin de la Chapelle d'Herzeele Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux chemin de la Chapelle d'Herzeele, et ce, **à compter du 16 novembre 2026 pour la durée des travaux estimée à 30 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par ENSIO SAS et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par ENSIO SAS et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise ENSIO SAS et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à Wormhout le 27 octobre 2026

Le Maire,
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 27/10/2026
Le Maire,
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 29/10/2026 08:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/85031